

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE VALENCE - MOISSAC - PUYMIROL

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2014

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

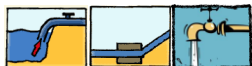
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014.....	5
1.6.2.	Production	5
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	7
2.1.	Modalités de tarification	7
2.2.	Recettes	7
3.	Indicateurs de performance	8
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	8
3.2.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	8
4.	Financement des investissements	10
4.1.	Montants financiers.....	10
4.2.	Amortissements	10
4.3.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	10
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	11
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	11
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	12

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE VALENCE - MOISSAC - PUYMIROL

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

(1) A compléter

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BOUDOU, BOURG-DE-VISA, BRASSAC, CASTELSAGRAT, CLERMONT-SOUBIRAN, DURFORT-LACAPELETTE, ESPALAIS, GASQUES, GOLFECH, GOUDOURVILLE, GRAYSSAS, LAMAGISTERE, MALAUSE, MOISSAC, MONTESQUIEU, MONTJOI, PERVILLE, POMMEVIC, SAINT-CLAIR, SAINT-NAZAIRE-DE-VALENTANE, SAINT-PAUL-D'ESPIS, SAINT-VINCENT-LESPINASSE, VALENCE

• Existence d'une CCSPL Oui Non

• Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

• Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

• Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service

* Approbation en assemblée délibérante

- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 19 800 habitants au 31/12/2014 (19 750 au 31/12/2013).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 100 abonnés au 31/12/2014 (9 075 au 31/12/2013).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 500 840 m³ pour l'exercice 2014 (1 560 000 pour l'exercice 2013).

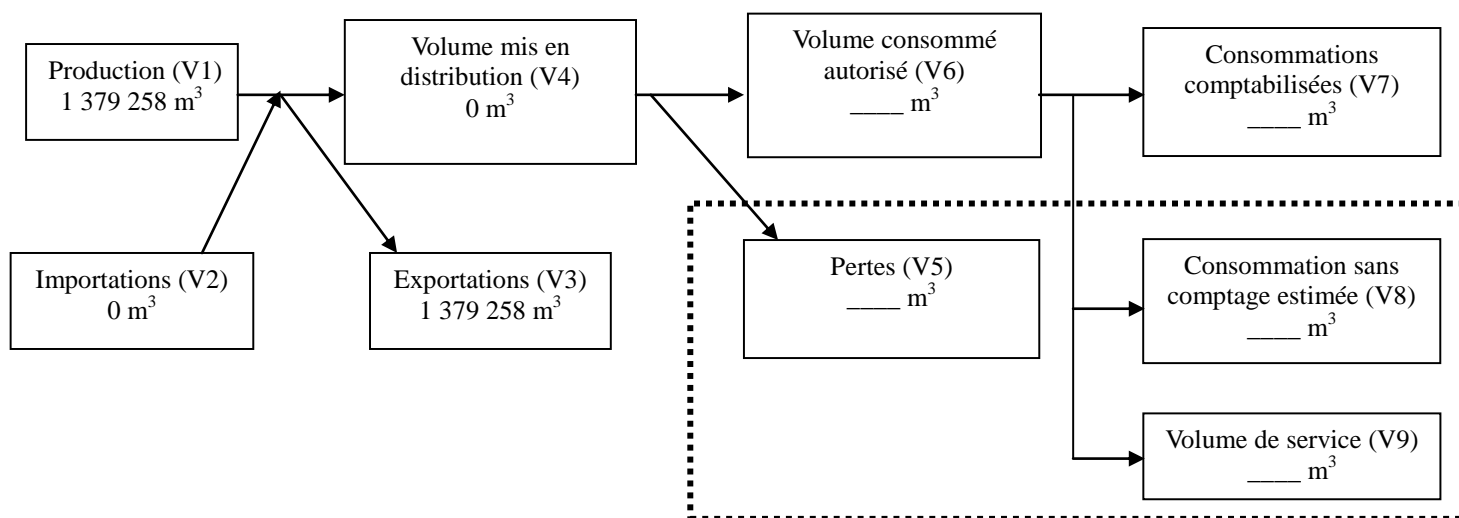
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Prélèvement d'eau Ganau canal	Eau de Surface		0	0	___%
Prises d'eau : site de Ganau	Eau de Surface		1 560 000	1 500 840	-3,8%
Total			1 560 000	1 500 840	-3,8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014



1.6.2. Production

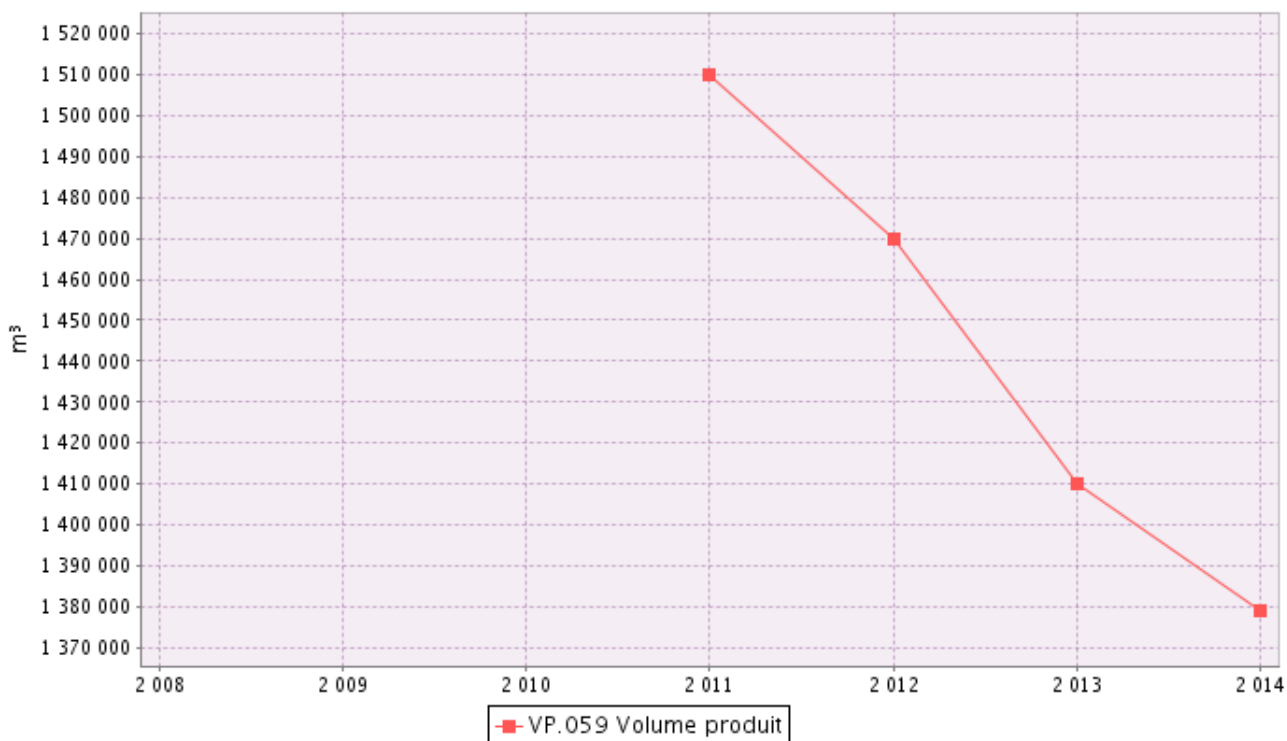


Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Malause	Préozonation, injections (Charbon Actif en Poudre, Acide Chlorhydrique, Pax XL 10, agitation lente, agitation rapide, floculateur, décanteur lamellaire, filtration sur sable, bêche de contact (chlore), bêche eau traitée et injection de Chlore sur les reprises

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
Prélèvement d'eau Ganau canal	0	0	___%	60
Prises d'eau : site de Ganau	1 410 311	1 379 258	-2,2%	60
Total du volume produit (V1)	1 410 311	1 379 258	-2,2%	60



1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Service de Valence d'Agen	801 902	795 034	-0,9%
Service du Syndicat VMP	608 409	584 224	-4,00%
Total vendu à d'autres services (V₃)	1 410 311	1 379 258	-2,2%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Le tarif applicable aux 01/01/2014 est le suivant :

Prix au m³: 0,2386 € au 01/01/2014

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

Journalière

La facturation est effectuée avec une fréquence :

Mensuelle

Les volumes facturés au titre de l'année 2014 sont de 1 379 258 m³/an (1 410 311 m³/an en 2013).

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recette d'exportation d'eau brute	318 167 €	329 091 €	3,4

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	6	0	12	0
Paramètres physico-chimiques	9	0	12	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	83,3%

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.2. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

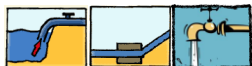
100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (40% en 2013).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 178,50 € HT	19 000,00 € HT
Montants des subventions en €		

4.2. Amortissements



Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 57 518,41 € (50 934,81 € en 2013).

4.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en sécurité pompes d'injection	25 000 €	25 000 €
Remplacement pompe d'exhaure	10 000 €	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2014, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	83,3%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	—	—